

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUSEMBLANT
N°2024/07-035 Page 1/4

L'an deux mil vingt-quatre et le 9 décembre à 19 heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Beausemblant sous la présidence de monsieur Jean CESA, maire.

Présents : Cesa Jean, Veyrier Camille, Cornillon Joël, Margirier Agnès, Nicaise Michel, Perrin Patrick, Gibot Hervé, Méchain Agnès, Seux Jean-Christophe, Sevenier Stéphanie, Noir Sylvain, Morel Vanessa

Etait représenté : /

Secrétaire de séance : Noir Sylvain

Date de la convocation : le 29 novembre 2024

Objet : TARIFS 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, votent les tarifs ci-annexés au 1^{er} janvier 2025 ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Ainsi fait et délibéré, à Beausemblant, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Jean CESA



Délibération en cours	Désignation	Tarif en cours	Tarif au 01/01/2025	Remarque
Délibération 2023/07/040	Location buvette de la plateforme Les Bruyères	58 € pour les habitants de la commune 94 € pour les personnes extérieures et les Comités d'entreprise	58 € pour les habitants de la commune 94 € pour les personnes extérieures et les Comités d'entreprise	Païement par chèque uniquement
Délibération 2023/07/040	Location de la salle des fêtes	400 € pour les habitants, les associations et les comités d'entreprise de la commune 800 € pour les particuliers, les associations et les comités d'entreprise extérieurs à la commune - Caution de 700 € à verser à la remise des clefs	400 € pour les habitants, les associations et les comités d'entreprise de la commune 800 € pour les particuliers, les associations et les comités d'entreprise extérieurs à la commune - Caution de 700 € à verser à la remise des clefs par les particuliers - Caution de 200 € à verser par les loueurs autres que les particuliers.	Les associations communales bénéficient de la gratuité de la salle pour 3 réservations par an A la réservation, un chèque d'un montant de 50% du tarif de location est demandé et encaissé. Le solde est versé par chèque lors de la remise des clefs Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la réservation. Païement par chèque uniquement

Délibération en cours	Désignation	Tarif en cours	Tarif au 01/01/2025	Remarque
Délibération 2023/07/040	Location de la salle Blanche Belle	▪ 50 € la journée, en semaine ▪ 150 €, le week-end ▪ Caution de 50 € à verser à la remise des clefs	▪ 50 € la journée, en semaine ▪ 150 €, le week-end ▪ Caution de 50 € à verser à la remise des clefs	Païement par chèque uniquement Gratuité pour les associations communales Location aux Belisimiliens uniquement pour les réservations à partir du 01/01/2025
Délibération 2023/07/040	Tarifs des concessions du cimetière et columbarium	▪ Concession trentenaire simple : 160 € ▪ Concession trentenaire double : 320 € ▪ Case trentenaire du columbarium : 350 € ▪ Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit	▪ Concession trentenaire simple : 160 € ▪ Concession trentenaire double : 320 € ▪ Case trentenaire du columbarium : 350 € ▪ Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit	Païement par chèque uniquement

Délibération en cours	Désignation	Tarif en cours	Tarif au 01/01/2025	Remarque
Délibération 2024/04/019 Tarifs au 01/09/2024	Tarifs des tickets de cantine	▪ Tarif enfant : 3.80 € ▪ Tarif enfant, majoré (inscription hors délai) : 6.30 € ▪ Tarif adulte : 5.80 € ▪ Tarif adulte, majoré hors (inscription hors délai) : 11.30 €	▪ Tarif enfant : 3.80 € ▪ Tarif enfant, majoré (inscription hors délai) : 6.30 € ▪ Tarif adulte : 5.80 € ▪ Tarif adulte, majoré (inscription hors délai) : 11.30 €	Espèces non acceptées
Délibération 2023/07/040	Tarif de la garderie	▪ 1.38 € la demi-heure	▪ 1.38 € la demi-heure	Espèces non acceptées

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le



ID : 026-212600415-20241209-D_2024_35-DE